



Commune d'Icogne

## Autorisation de construire

### Demande de défrichement

Est également mise à l'enquête publique, d'entente avec le Service des forêts et du paysage, arrondissement du Valais central, en application de la loi fédérale sur les forêts du 4 octobre 1991 et de l'art. 9 du règlement forestier du 11 décembre 1985 de la loi forestière cantonale du 1<sup>er</sup> février 1985, la demande d'autorisation de défrichement suivante :

<b>Requérant</b>	: Les Mayens de Crans SA en formation, par FIDAG SA. Par Michel Clivaz, architecte 3963 Crans-Montana
<b>Situation</b>	: Parcelle N°6
<b>But du défrichement</b>	: Régularisation de la distance avec la forêt
<b>Surface à défricher</b>	: 652 m <sup>2</sup>
<b>Coordonnées centrales</b>	: 601'587 / 129'095

Tous les dossiers peuvent être consultés, durant 30 jours dès la présente publication, auprès de l'administration communale de Icogne, pendant les heures d'ouverture officielle des bureaux.

Les observations éventuelles ou oppositions dûment motivées doivent être adressées par écrit, par lettre recommandée, à l'administration communale dans les délais indiqués, à compter de la présente publication.

Icogne, le : 23.11.2010

Administration communale de Icogne